



Vous trouverez ici-bas quelques renseignements généraux sur le fonctionnement de la ligue récréative de U5 à U12 masculin et féminin.

- Calendrier estival :
 - La saison récréative s'échelonne de la mi-mai à la mi-août.
 - La saison récréative se termine par un festival qui est tenu durant une fin de semaine.
 - Le festival de clôture a lieu à la mi-août (un samedi).
 - Il va y avoir un arrêt au calendrier pour les congés fériés.
- Équipement :
 - L'ASV fourni des uniformes consignés à chaque membre inscrit (short, chandail et bas).
 - Le port de protège-tibias et souliers de soccer sont obligatoires et sont la responsabilité du joueur et/ou parent.
- Âge minimal :
 - Pour faire ses débuts en soccer, il faut avoir 5 ans et plus (U5).
 - Être physiquement et mentalement prêt pour les exigences du sport.
- L'ASV offre :
 - Le soccer à 4 contre 4 pour les petits évoluant en soccer U5 et U6.
 - Le soccer à 7 contre 7 pour les enfants évoluant en soccer U8 à U11.
- Fréquences des séances :
 - Une (1) fois par semaine pour les catégories U5 et U6.
 - Une (1) fois par semaine pour les catégories U7 à U11.
- Horaire typique des séances et/ou matchs :
 - De 18h30 à 20h00
 - Les horaires sont élaborés et administrés par le club de soccer de Valleyfield et sont sujets à changement sans préavis.
- Arbitrage :
 - Il n'y a pas d'arbitrage en U5 et U6.
 - L'arbitrage des matchs débute en U7 à U12.
- Catégories :
 - Le taux de participation juvénile à Valleyfield permet à l'ASV d'offrir et composer des groupes et équipes unisexes (non mixte) pour l'ensemble des catégories sauf en U9, U10, U11 et U12.
 - Les catégories récréatives regroupent des joueurs par tranche de 2 années.
C.a.d. (U5-U6) (U7-U8).
 - Il n'y a aucun surclassement ou sous-classement possible pour fins d'accommodements.
- Responsables d'équipes (entraîneurs, assistants) :

- L'encadrement de toutes les équipes récréatives est assuré par des parents bénévoles, ci-nommé « Entraîneur-Animateur » (avec ou sans expérience spécifique en soccer).
- Une équipe juvénile ne peut être laissée à elle-même sans surveillance d'un bénévole adulte.
- Les responsables d'équipe sont encadrés par l'entraîneur cadre de l'ASV.
- Responsabilité des parents :
 - Il incombe aux parents d'être en tout temps présents sur les lieux en cas d'accident ou autres.
 - Les entraîneurs bénévoles n'ont pas la responsabilité d'agir à titre de gardien d'enfants.

Bonne saison !!!